

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/03/2025 - 4170 - 2017 B 06250 - 830 546 123 - A.S.K.S SERVICES



Néant ☐

Désignation de l'entreprise **SAS ASKS**

Adresse de l'entreprise **1 CITE P. VAILLANT COUTURIER 93000 BOBIGNY**

Numéro SIRET **8 3 0 5 4 6 1 2 3 0 0 0 1 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois **1,2** Durée de l'exercice précédent **1,2**

ACTIF

		Exercice N clos le	
		[3] [1] [2] [0] [2] [3]	
		Brut	Amortissements-Provisions
			Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial*	014	016
	Autres*	028	030
	Immobilisations corporelles*	040	042
	Immobilisations financières* (1)	044	048
Total I (5)		93304	18015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060	062
	Marchandises*	064	066
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070
	Créances (2)	072	074
	Clients et comptes rattachés*	1050	1050
	Autres* (3)	080	082
	Valeurs mobilières de placement	084	086
	Disponibilités	092	094
	Charges constatées d'avance*	096	098
Total II		1497	1497
Total général (I + II)		97401	18015

PASSIF

		Exercice N	
		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	848
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	3805
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	4663
	Total II	154	
DETTES (d)	Provisions pour risques et charges	156	
	Emprunts et dettes assimilées	164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	1500
	Fournisseurs et comptes rattachés*	169	70623
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	172	
REVENUS	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	72123
	Total général (I + II + III)	180	76786
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
le Gérant			
Dont dettes à plus d'un an		195	
Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	
Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	

Design and code by **SAS ASKS**

NAME	
------	--

A — RÉSULTAT COMPTABLE

ms

Exercise Number								
3	2	1	2	2	0	2	3	

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		20		210	
	Produits financiers		215		211	
	Produits exceptionnels		217		218	60728
	Produits de cessions				222	
	Produits de cessions de valeurs mobilières				224	
	Subventions et participations				225	
	Autres produits				230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises, stocks, produits de cessions				231	
	Variation stocks de marchandises				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				238	
	Variation stocks de matières premières et approvisionnements				240	
	Autres charges				242	45144
	Impôts, taxes et versements assimilés		245		244	
	Rémunérations d'intermédiaires				250	
	Charges sociales et renouveau				252	
	Dotations aux amortissements				254	11107
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges				262	

Nom et adresse du contribuable : SAS ASKS										N° de déclaration : ☒	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations au début de l'exercice	
Terrains											
Bâtiments											
Installations techniques											
Installations techniques de production d'énergie											
Installations techniques de production d'énergie											
Installations techniques de production d'énergie											
Matériel de transport		68875		44429		20000		93304			
Autres immobilisations											
TOTAL		68875		44429		20000		93304			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Terrains											
Bâtiments											
Installations techniques											
Installations techniques de production d'énergie											
Installations techniques de production d'énergie											
Matériel de transport		6908		11107				18015			
Autres immobilisations											
TOTAL		6908		11107				18015			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
Nature des immobilisations											
Ventes de biens											
Ventes de biens											
Ventes de biens											
Ventes de biens											
Ventes de biens											
Ventes de biens											
Ventes de biens											
TOTAL		558		552		55		558			
Plus-values		558		552		55		558			
Moins-values											
TOTAL		558		552		55		558			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire Article 912 Syntex
A fin du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS ASKS

Néant ☒

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires (600)		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 40 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
-		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	882	
Déficits imputés	883	
Déficits reportables	884	
Déficits de l'exercice	884	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat d'exercice relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

8800			
------	--	--	--

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : **SAS ASKS**Néant ☐Exercice ouvert le **01/01/2023** et clos le **31/12/2023** Durée en nombre de mois **1** **2****I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	60728
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant contribué à sa formation	113	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	60728

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	45144
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.F.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	45155

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	45144
-----------------------------	--------------------------	------------	--------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)																117		45144																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												020																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE																022																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Période de référence												021																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOF.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOSURE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

Nº SIRET: 8 3 0 5 4 6 1 2 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ASKS**

ADRESSE (voir) **1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER**

CODE POSTAL **93000** VILLE **BOBIGNY**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) " de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme puridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M.** Nom patronymique **SLIMANE** Prénom(s) **AATEF**

Nom marital		... de détention	99,00	Nb de parts ou actions	9
-------------	--	------------------	-------	------------------------	---

Naissance : Date **07/03/1974** N° Département **93** Commune **AUBERVILLIERS** Pays **FRANCE**

Adresse: 1/2 1 Ville: CITE PAUL VAILLANT COUTURIER

Code Postal **93000** Commune **BOBIGNY** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M.** Nom patronymique **SLIMANE** Prénoms **KALIL**

Nom marital		Pt de détention	1,00	Nb de parts ou actions	1
-------------	--	-----------------	------	------------------------	---

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° **14** Voie: **LUCIE AUBRAC**

Code Postal **93130** Commune **NOISY LE SEC** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Insinuer : M pour Monsieur, MME pour Madame; ou MLE pour Mademoiselle;

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note n° 2033-NCOT

SAS ASKS SERVICES
SAS au capital de 10 €
1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER
93000 BOBIGNY
Siret : 83054612300019

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
DU 23/05/2024

Les associés de la SAS ASKS, au capital de 10 €, divisé en 10 parts émises par la société, parts sociales de 1€ chacune, se sont réunis au siège social, le 23 mai 2024 à 14h30, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

M. SLIMANE AATEF demeurant au 1 Cité Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny, titulaire de 9 parts, président de l'assemblée

M SLIMANE KALIL, titulaire de 1 part, demeurant au 14 rue Lucie Aubrac 93130 Noisy Le Sec,

Le Président constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion exercice 2023
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire 2023
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Rapport de gestion

Approbation des comptes

Affectation du résultat

Quitus donné au Gérant.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la gérante.

La discussion est ouverte :

Le président donne réponse aux questions posées par les associés. Diverses observations sont alors échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 3805 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

SAS ASKS SERVICES

SAS au capital de 10 €

1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER

93000 BOBIGNY

Siret : 83054612300019

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter en réserve la totalité du bénéfice soit 3805€2 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Signatures

Monsieur *Ennah Ataf*
